



Dossier Définitif de Candidature

Tome 2 : Programme d'Actions sur les Affluents de la Saône Vosgienne



Dossier réalisé par :



En collaboration avec les Communautés de Communes du territoire

Avec le concours des partenaires techniques et financiers :



Volet d'intervention du Contrat Rivière

Volet	Orientations
A : Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau	A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités
	A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole
	A3 : lutter contre les pollutions d'origine industrielle
	A4 : Préserver les ressources en eau brute nécessaires à l'alimentation des captages
B : Préserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels	B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques
	B2 : Restaurer la continuité écologique
	B3 : Préserver et restaurer les milieux naturels remarquables
	B4 : Gérer les plans d'eau
	B5 : Gestion coordonnée des ouvrages
C : Prendre en compte le risque inondation et réduire l'impact des crues	C1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes
	C2 : Informer et sensibiliser sur les risques
D : Gestion durable, concertée et globale de l'Eau	D1 : Animation, communication et sensibilisation
	D2 : Patrimoine lié à l'eau et mise en valeur des milieux aquatiques
	D3 : Suivi et bilan du contrat de rivière

Synthèse du programme d'actions

Intitulé de l'action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Commune	N° de fiche	Priorité	Coût €HT	Phase du contrat	Page
Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités							
Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine	CC des Marches de Lorraine	Isches	S-A1-01	3	25 000	1	11
Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin Saône Amont	CC des Marches de Lorraine CC du pays de Saône et Madon	Toutes	S-A1-02	1	960 000	1	13
Volet A2 : lutter contre les pollutions d'origine agricole							
Etude complémentaire à la définition des enjeux agricoles sur le BV Saône amont	Chambre d'Agriculture /EPTB Saône et Doubs ?	Toutes	S-A2-01	1	60 000	1	16
Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques							
Restauration de la morphologie et de la continuité écologique du ruisseau de Haut Fer	CC des Marches de Lorraine CC de la Saône Vosgienne	Mont-les-Lamarche, Isches, Fouchécourt, les Thons, Fignéville	S-B1-01	3	150 000	1 et 2	19
Volet B2 : Restaurer la continuité écologique							
Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang "les Rochottes" (ROE3290) (1)	EPTB Saône et Doubs	Bonvillet	S-B2-01	1	549 500	1	22
Décloisonnement des ruisseaux du Gras et du Pré Jolot	Privé/Collectivités ?	Viviers-le-Gras, Regnéville	S-B2-02	1	200 000	1	24
Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche	Privés	Claudon, Hennezel	S-B2-03	2	375 000	1	26
Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestiques et des collectivités							
Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Bleurville	Commune de Bleurville	Bleurville	S-A1-03	3	1 763 000	2	29
Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques							
Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents de la Saône	CC des Marches de Lorraine CC de la Saône Vosgienne CC Saône et Madon	Toutes	S-B1-02	3	à préciser	2	32
Restauration du ruisseau des Auges	CC des Marches de Lorraine	Sérocourt	S-B1-03	3	38 000	2	34
Volet B2 : Restaurer la continuité écologique							
Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche	Privés	Claudon, Hennezel	S-B2-04	2	375 000	2	37

* Le coût des travaux n'est pas estimé à ce jour.

Fiche action faisant l'objet d'une garantie de taux de financement de l'AERMC

(1) action reprise par le contrat Saône et non prise en compte dans le bilan financier du contrat rivière tête de bassin de la Saône.

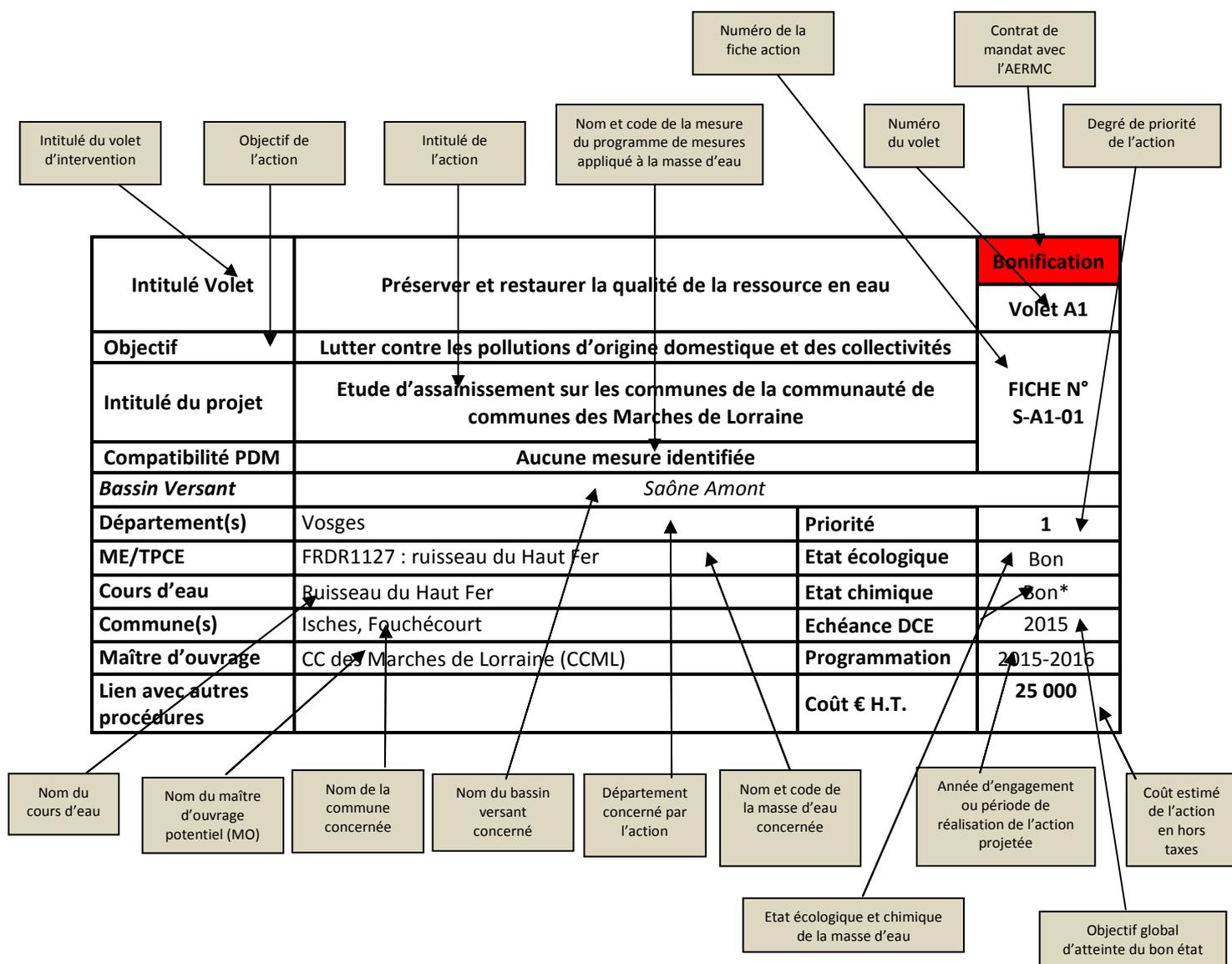
Tableau récapitulatif des coûts et des aides financières (2015-2017)

➤ *Le bilan financier par thématiques d'actions 2015-2017*

Au total **7 fiches actions** seront à mettre en œuvre sur les affluents de la Saône Vosgienne durant la période 2015-2017, ce qui représente un coût de **1 670 000 € HT** soit **2 004 000 € TTC**.

Volet	Orientation	€ HT	€ TTC	%	Total € HT	Total € TTC	Total %
A	A1	985 000	1 182 000	59%	1 045 000	1 254 000	63%
	A2	60 000	72 000	4%			
B	B1	25 000	30 000	1%	625 000	750 000	37%
	B2	600 000	720 000	36%			
Total		1 670 000	2 004 000	100	1 670 000	2 004 000	100

Contenu et descriptif des fiches actions



Degré de priorité de l'action :

- 1 : forte
- 2 : moyenne
- 3 : faible

*état chimique ou écologique déterminé à partir de données pressions (et non à partir d'analyse qualité)

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

LES ACTIONS DE LA PHASE 1 DU CONTRAT

2015-2017

**Volet A1 : Lutter contre les pollutions
d'origine domestique et des
collectivités**

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		FICHE N° S-A1-01
Intitulé du projet	Etude d'assainissement sur les communes de la communauté de communes des Marches de Lorraine		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Saône Amont</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR1127 : ruisseau du Haut Fer	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ruisseau du Haut Fer	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Isches	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine (CCML)	Programmation	2015-2016
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	25 000
Localisation de l'action			
Le projet porte sur les communes de Fouchécourt et d'Isches.			
Contexte et problématique			
<p>Les communes de Isches et Fouchécourt ont adopté un zonage en collectif en 2005. Or elles ne possèdent aucun système de traitement collectif des effluents. Les rejets se font directement au cours d'eau.</p> <p>Si les mesures physico-chimiques réalisées ces dernières années ne mettent pas en évidence un impact significatif des rejets de ces communes sur les cours d'eau, les données piscicoles attestent d'un fort déclassement en aval de ces deux communes.</p>			
Description de l'action			
Il est proposé de réactualiser le schéma directeur d'assainissement (SDA) et les zonages de ces communes afin de définir un programme de travaux.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité des peuplements piscicoles			

Détail des opérations

Code opération	Nature des opérations	Coût € H.T.	Coût € T.T.C.
1	Réactualisation du SDA et des zonages (prévisionnels)	25000	30000
TOTAL		25000	30000

Plan de financement prévisionnel

Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'eau							
1	2015	CCML	25000	50%	12500	50%	12500	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	

Bilan par financeur

Cofinanceurs	Taux moyen de participation	Montant € HT
CC des Marches de Lorraine	50%	12500
Agence de l'eau	50%	12500
	%	
	%	
	%	

Indicateurs d'efficacité

Opération	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
1	Réalisation de l'étude	Validation du zonage	Coût de l'opération

Conditions d'exécution / préalables

Observations/commentaires

Etude préconisant l'action

Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013

Financement disponible et bonification envisageable

Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 50% (aide classique).

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités		FICHE N° S-A1-02
Intitulé du projet	Réaliser des opérations groupées de réhabilitation des installations autonomes sur le bassin Saône Amont		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Saône Amont</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR1127 : ruisseau Haut Fer ; FRDR10263 : ruisseau des Aulnées ; FRDR697 : ruisseau de la Sale ; FRDR1169 : ruisseau de Mariongoutte ; FRDR11391 : ruisseau de Thuillières ; FRDR10797 : ruisseau du Moulin ; FRDR12103 : ruisseau de l'Ourche	Etat écologique	x
Cours d'eau	Tous inscrits dans le périmètre des collectivités	Etat chimique	x
Commune(s)	Toutes inscrites dans le périmètre des collectivités	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine (CCML) CC du pays de Saône et Madon (CCSM)	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	960 000
Localisation de l'action			
Le projet porte sur les communes de la Communauté de communes des Marches de Lorraine et de la Communauté de communes du Pays de Saône et Madon.			
Contexte et problématique			
De nombreuses communes situées sur le périmètre de ces deux communautés de communes sont zonées en assainissement autonome. Très peu d'opérations de réhabilitation des installations autonomes ont été réalisées. Ces deux collectivités ont pris la compétence aide à la réhabilitation des installations autonomes.			
Description de l'action			
Il est proposé de réaliser les diagnostics des installations autonomes manquantes et de sensibiliser les propriétaires en vue d'une meilleure adhésion au projet dans le but de pouvoir lancer les études puis les opérations de réhabilitation des installations autonomes non conformes prioritairement. Cette opération est estimée pour 120 installations à réhabiliter.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité des peuplements piscicoles			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.			Coût € T.T.C.			
1	Sensibiliser, communiquer						0						
2	Réalisation d'étude et des travaux de réhabilitations (prévisionnel 8000 € H.T./installation)						960000			1152000			
TOTAL						960000			1152000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'eau		IND					
1,2	2015	Collectivité	320000	30%	96000	%	130000	%	94000	%		%	
2	2016	Collectivité	320000	30%	96000	%	130000	%	94000	%		%	
2	2017	Collectivité	320000	30%	96000	%	130000	%	94000	%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Collectivité			%				288000						
Agence de l'eau			Forfait (40,6%)				390000						
Financier à déterminer (IND dont CG88)			29,4% (4)				282000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre de réunions d'informations réalisées											
2		Nombre d'études et de travaux réalisés à l'échelle communale				Pourcentage des installations non conformes mises aux normes à l'échelle communale				Coût total de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Accord et conventionnement avec les propriétaires													
Observations/commentaires													
Le coût estimatif se base sur un prévisionnel de 20 installations par an à mettre aux normes pour chaque collectivité soit un total basé sur 120 installations. Le coût est basé sur un prévisionnel de 8 000 € HT par installation.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013													
Financement disponible et bonification envisageable													
Subvention de l'Agence de l'Eau selon un forfait global « étude et travaux » : 3000 € par installation réhabilitée et 250 € pour l'animation et la coordination de la démarche par installation réhabilitée (aide classique).													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.													

**Volet A2 : Lutter contre les pollutions
d'origine agricole**

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau		Volet A2
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine agricole		FICHE N° S-A2-01
Intitulé du projet	Etude complémentaire à la définition des enjeux agricoles sur le BV Saône amont		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Saône Amont</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR10797 ; FRDR11391 ; FRDR699 ; FRDR697 ; FRDR11127	Etat écologique	-
Cours d'eau	ruisseau du Grand Moulin ; ruisseau de Thuillières ; ruisseau de Bois le Comte ; ruisseau du Gras ; ruisseau Sâle ; ruisseau Haut Fer	Etat chimique	-
Commune(s)	Toutes incluses sur les cours d'eau du bassin versant	Echéance DCE	
Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture ?/EPTB Saône et Doubs ?/Autre	Programmation	2016-2017
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	60 000
Localisation de l'action			
L'étude projetée se localise uniquement sur le bassin Saône Amont.			
Contexte et problématique			
Lors de la réalisation de l'étude agricole ciblée sur les bâtiments d'élevage, réalisée en 2013 par la Chambre d'Agriculture des Vosges, il a été proposé d'étudier plus précisément les facteurs possibles d'altération en rapport avec toute activité agricole : piétinement des berges et du lit par le bétail, secteurs de culture, érosion et ruissellement, zones humides...			
Description de l'action			
L'étude a pour but de : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier plus précisément les enjeux agricoles quant à la préservation de la qualité de l'eau ; - Localiser les zones « à risques » sur les différents secteurs ; - Définir les priorités d'actions et cibler leurs applications ; - sensibiliser et communiquer sur de meilleures pratiques. 			
Objectifs visés /gains escomptés			
Cibler précisément les types de pollution et leur localisation Répondre aux problématiques de ruissellement et d'érosion des sols Limiter les apports en pesticides des cours d'eau Limiter l'impact du piétinement du bétail dans les cours d'eau et sur les berges Sensibiliser et communiquer sur de meilleures pratiques			

Détail des opérations														
Code opération	Nature des opérations										Coût € H.T.		Coût € T.T.C.	
1	Diagnostic des pressions agricoles autres que batiments d'élevages et élaboration d'un programme d'actions prioritaires - Expertise										40000		48000	
2	Sensibiliser et communiquer										20000		24000	
TOTAL										60000		72000		
Plan de financement prévisionnel														
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)										
				MO		Agence de l'Eau		IND						
1,2	2016	à préciser	60000	20%	12000	50%	30000	30%	18000	%		%		
				%		%		%		%		%		
				%		%		%		%		%		
				%		%		%		%		%		
Bilan par financeur														
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT							
Maître d'ouvrage			20%				12000							
Agence de l'Eau			50%				20000							
Financeurs à déterminer (IND)			30%(4)				18000							
			%											
			%											
Indicateurs d'efficacité														
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3				
1		Réalisation de l'étude				Proposition d'un programme d'actions et localisation de secteurs prioritaires d'intervention				Coût de l'opération				
2		Nombre de réunion et de personnes présentes				Nombre de problématique traitée				Coût de l'opération				
Conditions d'exécution / préalables														
Observations/commentaires														
Le budget prévisionnel est de 35 000 € HT pour l'étude et de 25 000 € HT pour la communication/sensibilisation.														
Etude préconisant l'action														
Action issue de l'étude agricole réalisée en 2013 qui était ciblée sur les bâtiments d'élevage														
Financement disponible et bonification envisageable														
Subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 50% (aide classique). (4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.														

**Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités
morpho-écologiques des milieux
aquatiques**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques Restaurer la continuité écologique		FICHE N° S-B1-01
Intitulé du projet	Restauration de la morphologie et de la continuité écologique du ruisseau de Haut Fer		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Saône Amont		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR1127 : ruisseau du Haut Fer	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Ru Haut Fer	Etat chimique	X
Commune(s)	Mont-les-Lamarche, Isches, Fouchécourt, les Thons, Fignévelle	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine (CCML) ? CC du pays de la Saône Vosgienne (CCSV) ?	Programmation	2016-2020
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	150 000
Localisation de l'action			
L'action se déroulera sur le ruisseau Haut Fer et ses affluents.			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau de Haut Fer est un cours d'eau de première catégorie piscicole. Aucune opération de restauration et d'entretien de ce cours d'eau n'a encore été réalisée à ce jour.</p> <p>Il est envisagé de réaliser des opérations de plantations de ripisylve, de mettre en place des clôtures et des abreuvoirs pour limiter l'impact du piétinement du bétail. Des opérations de diversification du lit mineur et de restauration de la continuité écologique pourront également être proposées.</p> <p>Sur cet affluent de la Saône, des embâcles sont présents hors et dans la traversée des villages. Dans un souci de meilleur fonctionnement physique et écologique de la rivière, un retrait raisonné des bois morts sera nécessaire dans les traversées urbaines ainsi que ponctuellement hors zones urbaines. Des travaux raisonnés sur des atterrissements pourront être également engagés (dévégétalisation, scarification) afin de faciliter le départ des sédiments lors de la prochaine crue dans les traversées urbaines ayant un enjeu de protection lié aux inondations.</p>			
Description de l'action			
<p>Les travaux consistent, sur l'ensemble du linéaire principal du ruisseau, en la plantation de ripisylve, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs ainsi qu'à un retrait raisonné des embâcles les plus volumineux qui se trouvent en travers du lit et à de possibles travaux (dévégétalisation et scarification) sur des atterrissements dans les traversées urbaines.</p> <p>Des travaux concernant la restauration écologique pourront également être entrepris.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
<p>Entretien léger des affluents de la Saône Restauration légère des affluents de la Saône Restauration de la continuité écologique</p>			

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Définition du projet et DIG (en interne)								10000		12000		
2	Maîtrise d'œuvre et travaux								140000		168000		
TOTAL								150000		180000			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1	2016	Collectivités	10000	20%	2000	60%	6000	20%	2000	%		%	
2	2017	Collectivités	40000	20%	8000	60%	24000	20%	8000	%		%	
2	2018	Collectivité	40000	20%	8000	60%	24000	20%	8000	%		%	
2	2019	Collectivités	40000	20%	8000	60%	24000	20%	8000	%		%	
2	2020	Collectivités	20000	20%	4000	60%	12000	20%	4000				
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC des Marches de Lorraine			20%				30000						
Agence de l'Eau(AC)			60% (1)				90000						
CG 88			20% (4)				30000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de l'étude				Elaboration d'un programme d'actions				Coût de l'opération			
2		Linéaire de ripisylves restaurées , de berges protégées, de cours d'eau entretenu				Nombre d'obstacles aménagés				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Accord et conventionnement avec les propriétaires riverains													
Observations/commentaires													
La répartition prévisionnelle des coûts est : 80 000 € HT pour la continuité écologique (dont 25 000€ HT au plus tard en 2017) et 70 000 € HT pour étude (2016) et travaux de restauration de cours d'eau (avant le 31/12/2017).													
Etude préconisant l'action													
Etude Schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin (SOGREAH)													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Taux AERMC garantie à hauteur de 60 % pour les études et travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique en contrepartie de l'engagement des travaux avant le 31/12/2017.													
(4) participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Volet B2 : Restaurer la continuité écologique

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° S-B2-01
Intitulé du projet	Rétablissement de la continuité écologique au niveau de l'Etang des Rochottes (ROE3290)		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	<i>Saône Amont</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR11391 : ruisseau de Thuillière	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	ruisseau de Thuillières	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Bonvillet	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/EPTB Saône et et Doubs	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	FICHE N° B3-88-11 du programme d'action du contrat Saône Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	549 500
Localisation de l'action			
<p>Le projet concene l'étang des Rochottes code ROE3290. Cet étang est situé sur le ruisseau de Thuillières (FRDR11391) en amont de la commune de Bonvillet.</p>			
			
Contexte et problématique			
<p>Le ruisseau de Thuillières est un cours d'eau de première catégorie piscicole et classé en liste 2. Il présente sur sa partie amont de nombreuses frayères à salmonidés. En aval de ce cours d'eau, un ouvrage constitue un important obstacle à la continuité écologique. Il entrave les migrations pour la reproduction des géniteurs de truite fario présents à l'aval de son cours et dans la Saône.</p> <p>Il est primordial de restaurer la continuité écologique au niveau de cet ouvrage. L'ouvrage lié à l'ancienne boissellerie constitue un verrou important avec une hauteur de chute d'environ 8m et un plan d'eau de 8 ha. Il représente un enjeu de sécurité publique (risques liés à la stabilité avec l'agglomération de Bonvillet en aval et de fait exposée).</p> <p>Absence d'usage.</p>			
Description de l'action			
<p>Il s'agit d'effacer l'étang et l'ouvrage afin de rétablir la continuité écologique. Dans un premier temps une vidange partielle, ultime sera réalisée permettant la stabilisation des sédiments dans la partie amont par repousse naturelle de la végétation. Il s'agira ensuite de définir la meilleure solution technique pour effacer complètement l'ouvrage et restaurer écologiquement le site.</p>			
Objectifs visés /gains escomptés			
Rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire et restauration écologique.			

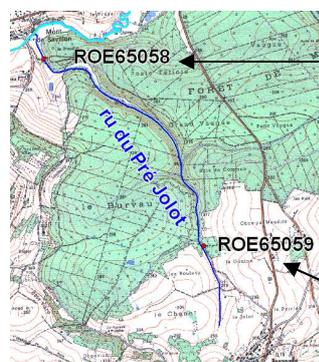
Détail des opérations							
Code opération	Nature des opérations	Coût € H.T.	Coût € T.T.C.				
1	Etude projet	39500	47400				
2	Rétablissement de la continuité écologique	500000	600000				
3	Suivi piscicole	10000	12000				
TOTAL		549500	659400				
Plan de financement prévisionnel							
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)			
				MO	Agence de l'Eau		
ACTIONS REPRISE PAR LE CONTRAT SAONE							
Bilan par financeur							
Cofinanceurs		Taux moyen de participation	Montant € HT				
EPTB Saône et Doubs		20%	109900				
Agence de l'Eau		80%	274750				
		%					
		%					
Indicateurs d'efficacité							
Opération	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3				
1	Réalisation de l'étude						
2	Réalisation des travaux						
3	Suivis piscicoles						
Conditions d'exécution / préalables							
Observations/commentaires							
Action menée par le Contrat Saône, corridor alluvial et territoire associé. Les suivis piscicoles intègrent les opérations de capture, tri, transfert et éventuellement destruction (individus appartenant aux espèces non représentées dans les eaux douces françaises ou susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques) du poisson provenant du plan d'eau lors de sa vidange ainsi que des pêches d'inventaires post travaux à l'amont et à l'aval de l'ouvrage sur les points d'inventaire déjà réalisés dans le cadre de l'étude piscicole de 2012/2013.							
Etude préconisant l'action							
Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013 et de l'étude Corridor du contrat Saône							
Financement disponible et bonification envisageable							

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° S-B2-02
Intitulé du projet	Décloisonnement des ruisseaux du Gras et du Pré Jolot		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Saône Amont		
Département(s)	Vosges	Priorité	1
ME/TPCE	FRDR699 : la Mause (Gras) FRDR12007 : ruisseau du pré Jolot	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Le ruisseau du Gras ; le ruisseau du Pré Jolot	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Viviers-le-Gras, Regnévelle	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privé/ collectivités ?/autres ?	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	200 000

Localisation de l'action



Ancien moulin de Jeanvoine (ROE5232)



Contexte et problématique

Le ruisseau du Gras, le ruisseau du Pré Jolot sont des cours d'eau de première catégorie piscicole. Seulement quelques ouvrages sur chacun de ces cours d'eau, un à deux maximum par cours d'eau, posent des problèmes de continuité écologique. Ces ouvrages se localisent dans la partie médiane des cours d'eau. Ils entravent les migrations pour la reproduction de la truite.

Description de l'action

Il est proposé dans un premier temps, de procéder à l'étude des possibilités d'aménagements puis dans un second temps de procéder aux travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique. Ces opérations consistent en l'aménagement de l'ancien Moulin de Jeanvoine (ROE5232), l'aménagement du seuil d'un Moulin en ruine (ROE65059) et l'aménagement d'une buse en aval du ru Pré Jolot (ROE65058).

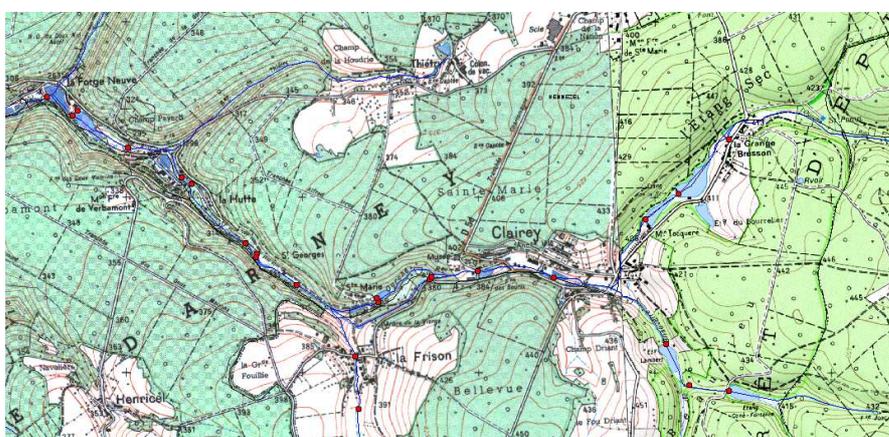
Objectifs visés /gains escomptés

Restaurer la continuité écologique et sédimentaire

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire							50000		60000			
2	Maîtrise d'œuvre et travaux (prévisionnel pour les 3 ouvrages)							150000		180000			
	TOTAL							200000		240000			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2	2015 ? 2016	Privé/collectivités	200000	20 à 50%	40000 à 100000	50 à 80%	100000 à 160000	0 à 20%	0 à 40000	%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privé/collectivités ?			20 à 50%				40000 à 100000						
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)				100000 à 160000						
CG 88			0 à 20% (4)				0 à 40000						
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3					
1		Nombre d'étude réalisée			Nombre de dossier Loi sur l'Eau réalisé (DLE)			Coût de l'opération					
2		Nombre d'obstacles aménagés pour la restauration de la continuité écologique			Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement			Coût de l'opération					
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'études complémentaires à l'élaboration des aménagements et respect des préconisations d'aménagements.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (DLE).													
Observations/commentaires													
Les coûts des travaux pourront être précisés à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Etude sur la continuité écologique des cours d'eau de tête de bassin de la Saône (2014)													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'étude, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													
(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits													

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
Objectif	Restaurer la continuité écologique		FICHE N° S-B2-03
Intitulé du projet	Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche		
Compatibilité PDM	3C14 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		
Bassin Versant	Saône Amont		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR12103 : l'Ourche	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	l'Ourche	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Claudon, Hennezel	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privés	Programmation	2015-2017
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	375 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

L'Ourche est un cours d'eau à fort enjeu patrimonial. Ce cours d'eau se caractérise par une multitude d'ouvrages situés en barrage du cours d'eau. Ce sont pour la plupart des étangs, reliques d'un passé industrialisé. Ces ouvrages constituent des obstacles à la continuité écologique et empêchent la migration pour la reproduction de la Truite fario. Plus d'une vingtaine d'étangs ont pu être recensés sur le linéaire principal de ce cours d'eau. Il est envisagé d'aménager au moins 5 de ces étangs durant la première partie du contrat de rivière afin de rétablir la continuité écologique.

Description de l'action

L'opération consiste à rétablir la continuité écologique à minima sur 5 étangs et de restaurer le bon état écologique du cours d'eau pour la première partie du contrat de rivière.

Objectifs visés /gains escomptés

- Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles ;
- Rétablir les transports liquides et solides ;
- Atténuer les problèmes de température de l'eau rejetée
- Limiter le colmatage et le comblement des sédiments ;

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etudes d'avant projet et dossiers réglementaires							75000		90000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux pour 5 étangs (prévisionnel)							300000		360000			
TOTAL							375000		450000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1,2	2015	Privés	187500	20 à 50%	37500 à 93750	50 à 80%	93750 à 150000	%		%		%	
1,2	2016	Privés	187500	20 à 50%	37500 à 93750	50 à 80%	93750 à 150000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privés			20 à 50%				750000 à 187500						
Agence de l'Eau			50 à 80% (1)				187500 à 300000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre d'étude réalisée				Nombre de dossier Loi sur l'Eau réalisé (DLE)				Coût de l'opération			
2		Nombre de travaux d'aménagements réalisés pour la restauration de la continuité écologique				Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'études complémentaires à l'élaboration des aménagements et respect des préconisations d'aménagement.													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (DLE).													
Observations/commentaires													
Les coûts des travaux pourront être précisés à l'issue de l'étude d'avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'étude, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													

LES ACTIONS DE LA PHASE 2 DU CONTRAT

2018-2020

Volet A1 : Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités

Intitulé Volet	Préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau			Volet A1
Objectif	Lutter contre les pollutions d'origine domestique et des collectivités			FICHE N° S-A1-03
Intitulé du projet	Mettre en place un système de traitement adapté sur la commune de Bleurville			
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée			
<i>Bassin Versant</i>	<i>Saône Amont</i>			
Département(s)	Vosges	Priorité	3	
ME/TPCE	FRDR699 : ruisseau de la mause	Etat écologique	Bon	
Cours d'eau	le ruisseau du Gras	Etat chimique	Bon*	
Commune(s)	Bleurville	Echéance DCE	2015	
Maître d'ouvrage	Commune de Bleurville	programmation	2018-2020	
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	1 763 000	
Localisation de l'action				
Le projet porte sur la commune de Bleurville.				
Contexte et problématique				
<p>La commune de Bleurville (360 habitants) est zonée en mixte. Elle ne dispose pas de système de traitement et de collecte des effluents. Or cette commune a réactualisé son schéma directeur d'assainissement et son zonage d'assainissement en 2010.</p> <p>Si les mesures physico-chimiques réalisées ces dernières années ne mettent pas en évidence un impact significatif des rejets de cette commune sur le ruisseau du gras , les données piscicoles attestent d'un déclassement en aval de cette commune alors que sur la partie amont de ce cours d'eau et sur ses affluents, les données piscicoles révèlent une bonne qualité piscicole.</p>				
Description de l'action				
Il est proposé de mettre en place un système de traitement des eaux usées.				
Objectifs visés /gains escomptés				
Réduire les pollutions d'origine domestique Améliorer la qualité des peuplements piscicoles				

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations								Coût € H.T.		Coût € T.T.C.		
1	Création d'une STEP de 400 EH								240000		28800		
2	Création d'un réseau de collecte et poste de refoulement								1027000		1232400		
3	Raccordement et branchement au réseau								496000		593216		
TOTAL								1763000		1854416			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Commune			%										
Agence de l'eau			0 à 30% (3)										
CG 88			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Réalisation de la STEP				Fonctionnement de la STEP							
2		Réalisation des réseaux de collecte				Réalisation des réseaux de transport							
3		Taux de connexion au réseau											
Conditions d'exécution / préalables													
Accord de la commune													
Observations/commentaires													
Les coûts affichés pourront être précisés à l'issue de l'étude visant à réactualiser le zonage d'assainissement.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013													
Financement disponible et bonification envisageable													
(3) Subvention de l'Agence de l'Eau possible par l'enveloppe du « fond de Solidarité Urbain Rural » (SUR).													

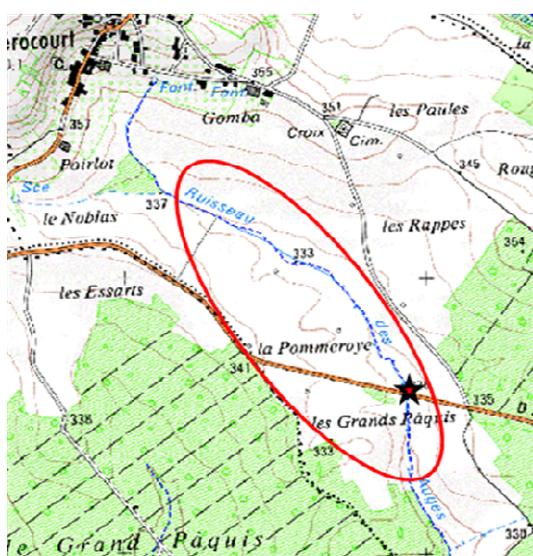
**Volet B1 : Restaurer les fonctionnalités
morpho-écologiques des milieux
aquatiques**

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Bonification
			Volet B1
Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques		FICHE N° S-B1-02
Intitulé du projet	Programme de restauration et d'entretien raisonné des affluents de la Saône		
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
<i>Bassin Versant</i>	<i>Saône Amont</i>		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	Toutes les masses d'eau du bassin versant	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	Tous les cours d'eau du bassin versant	Etat chimique	X
Commune(s)	Toutes les communes du bassin versant	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine (CCML) CC du pays de Saône et Madon (CCSM) CC du pays de la Saône Vosgienne (CCSV)	Programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures		Coût € H.T.	à préciser
Localisation de l'action			
L'action se déroulera sur tous les cours d'eau situés dans le périmètre des collectivités.			
Contexte et problématique			
<p>Sur les affluents de la Saône des embâcles sont présents hors et dans la traversée des villages. Dans un souci de meilleur fonctionnement physique et écologique de la rivière, un retrait raisonné des bois morts est nécessaire dans les traversées urbaines ainsi que ponctuellement hors zones urbaines. Il est également envisagé de réaliser des opérations de plantations de ripisylve, de mettre en place des clôtures et des abreuvoirs pour limiter l'impact du piétinement du bétail.</p> <p>Quelques embâcles demeurant en place seront conservés afin de conserver une bonne diversité d'habitats.</p>			
Description de l'action			
Les travaux consistent, sur l'ensemble du linéaire, au retrait des embâcles les plus volumineux, qui se trouvent en travers du lit, en la conservation des petits embâcles ainsi qu'en la plantation de ripisylve, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.			
Objectifs visés /gains escomptés			
Entretien léger des affluents de la Saône Restauration légère des affluents de la Saône			

Détail des opérations												
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etat des lieux, diagnostic de terrain (en interne ou CG 88)						0		0			
2	Réalisation des tranches de travaux (prévisionnel/collectivités pour 3 tranches de travaux)						à préciser		à préciser			
TOTAL						à préciser		à préciser				
Plan de financement prévisionnel												
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)								
				MO		Agence de l'Eau		CG 88				
1	2017-2018	Collectivités	0	%		%		%		%		%
2	2018	Collectivités		%		30%		%		%		%
2	2019	Collectivités		%		30%		%		%		%
2	2020	Collectivités		%		30%		%		%		%
Bilan par financeur												
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT					
collectivités			%									
Agence de l'Eau (AC)			0% (1)									
Agence de l'Eau (Bonus)			30% (2)									
CG 88			% (4)									
			%									
Indicateurs d'efficacité												
Opération		Indicateur 1			Indicateur 2			Indicateur 3				
1		Réalisation de l'étude			Réalisation des dossiers réglementaires							
2		Linéaire de cours d'eau entretenu			Linéaire de cours d'eau planté			Linéaire de cours d'eau clôturé				
Conditions d'exécution / préalables												
<p>Accord et conventionnement avec les propriétaires riverains</p> <p>Déclaration d'intérêt générale (DIG), demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (DLE)</p>												
Observations/commentaires												
Etude préconisant l'action												
Etude Schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin (SOGREAH)												
Financement disponible et bonification envisageable												
<p>(1) Non finançable dans le Xème programme de l'AERMC (aide classique).</p> <p>(2) Taux d'aide bonifié, de 0 à 30% en contrepartie de l'engagement : (à définir au bilan à mi parcours)</p> <p>(4) Participation attendue conformément aux fiches du guide des aides et sous réserve de la disponibilité des crédits.</p>												

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B1
	Objectif	Restaurer les fonctionnalités morpho-écologiques des milieux aquatiques	
Intitulé du projet	Restauration du ruisseau des Auges		FICHE N° S-B1-03
Compatibilité PDM	Aucune mesure identifiée		
Bassin Versant	Saône Amont		
Département(s)	Vosges	Priorité	3
ME/TPCE	FRDR697 : ruisseau de la Sâle	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	le ruisseau des Auges	Etat chimique	Mauvais
Commune(s)	Sérocourt	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	CC des Marches de Lorraine (CCML)	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	38 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

Le ruisseau des Auges est un affluent en rive gauche situé en tête de bassin du ruisseau de la Sâle. Ce cours d'eau prend sa source à proximité de la commune de Sérocourt et en aval de ce village, le cours d'eau est fortement dégradé : absence de ripisylve, colmatage des fonds, habitats aquatiques peu diversifiés.

Description de l'action

Il est proposé de restaurer une ripisylve de bonne qualité et d'améliorer la qualité des habitats aquatiques.

Objectifs visés /gains escomptés

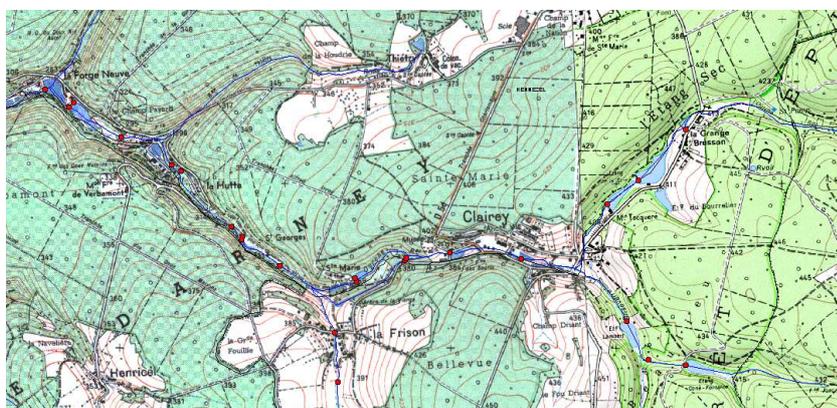
- Favoriser l'ombrage
- Limiter le piétinement des berges et du lit
- Diversifier les habitats aquatiques

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations						Coût € H.T.			Coût € T.T.C.			
1	Replantation/bouturage de ripisylve sur 1400ml						28000			33600			
2	Amménagement du radier de pont de la D21 (prévisionnel)						10000			12000			
	TOTAL						38000			45600			
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau		CG 88					
1,2	2018-2020	CCML	38000	%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
CC des Marches de Lorraine			%										
Agence de l'Eau (AC)			30 à 50%				11400 à 30400						
CG 88			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Linéaire de ripisylves restauré											
2		Réalisation des travaux											
Conditions d'exécution / préalables													
Accord et conventionnement avec les propriétaires riverains													
Observations/commentaires													
Etude préconisant l'action													
Etude « Schéma de restauration et de gestion des cours d'eau affluents de la Saône en tête de bassin » (SOGREAH)													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau à un taux de 30 à 50% selon la nature des actions.													

Volet B2 : Restaurer la continuité écologique

Intitulé Volet	Préserver et Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau et des milieux naturels remarquables		Volet B2
	Objectif	Restaurer la continuité écologique	
Intitulé du projet	Décloisonnement du ruisseau de l'Ourche		FICHE N° S-B2-04
Compatibilité PDM	3C14 : restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		
Bassin Versant	Saône Amont		
Département(s)	Vosges	Priorité	2
ME/TPCE	FRDR12103 : l'Ourche	Etat écologique	Bon
Cours d'eau	l'Ourche	Etat chimique	Bon*
Commune(s)	Hennezel, Claudon	Echéance DCE	2015
Maître d'ouvrage	Privés	programmation	2018-2020
Lien avec autres procédures	Cours d'eau classé en Liste 2	Coût € H.T.	375 000

Localisation de l'action



Contexte et problématique

L'Ourche est un cours d'eau à fort enjeu patrimonial. Ce cours d'eau se caractérise par une multitude d'ouvrages situés en barrage du cours d'eau. Ce sont pour la plupart des étangs, reliques d'un passé industrialisé. Ces ouvrages constituent des obstacles à la continuité écologique et empêchent la migration pour la reproduction de la Truite fario. Plus d'une vingtaine d'étangs ont pu être recensés sur le linéaire principal de ce cours d'eau. Il est envisagé d'aménager au moins 5 de ces étangs durant la première partie du contrat de rivière afin de rétablir la continuité écologique.

Description de l'action

L'opération consiste à rétablir la continuité écologique à minima sur 5 étangs et de restaurer le bon état écologique du cours d'eau pour la première partie du contrat de rivière.

Objectifs visés /gains escomptés

- Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles ;
- Rétablir les transports liquides et solides ;
- Atténuer les problèmes de température de l'eau rejetée
- Limiter le colmatage et le comblement des sédiments ;

Détail des opérations													
Code opération	Nature des opérations							Coût € H.T.		Coût € T.T.C.			
1	Etude d'avant projet et dossier réglementaire pour 5 étangs							75000		90000			
2	Maitrise d'œuvre et travaux (prévisionnel) pour 5 étangs							300000		360000			
TOTAL							375000		450000				
Plan de financement prévisionnel													
Code Opération	Année	Maître ouvrage	Coûts € HT	Cofinancements (€ HT)									
				MO		Agence de l'Eau							
1,2	2018-2020	Privés	375000	20-50%	75000 à 187500	50-80%	187500 à 300000	%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
				%		%		%		%		%	
Bilan par financeur													
Cofinanceurs			Taux moyen de participation				Montant € HT						
Privés			20 à 50%				75000 à 187500						
Agence de l'Eau (AC)			50 à 80% (1)				187500 à 300000						
			%										
			%										
			%										
Indicateurs d'efficacité													
Opération		Indicateur 1				Indicateur 2				Indicateur 3			
1		Nombre d'étude réalisée				Nombre de dossier Loi sur l'Eau réalisé (DLE)				Coût de l'opération			
2		Nombre de travaux d'aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique				Linéaire de cours d'eau décloisonné par aménagement				Coût de l'opération			
Conditions d'exécution / préalables													
Réalisation d'une étude complémentaire à l'élaboration de l'aménagement et respect des préconisations d'aménagement													
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau													
Observations/commentaires													
Accord des propriétaires au préalable													
Les coûts des travaux pourront être précisés à l'issue des études avant projet.													
Etude préconisant l'action													
Action issue de l'étude piscicole et astacicole réalisée en 2012-2013													
Financement disponible et bonification envisageable													
(1) Financement possible de l'Agence de l'Eau (étude et travaux) à un taux de 50 à 80% jusqu'en 2015, en fonction des enjeux et de l'ambition des travaux qui seront définis à l'issue de la phase d'études, puis dégressivité des aides à partir du 01/01/ 2016 (aide classique).													

